Accessibilité¹





L'accessibilité peut être vue comme l'adéquation entre des besoins issus d'un environnement physique ou social et des aptitudes individuelles issues d'usages et d'utilisateurs. En ergonomie, elle se définit par la possibilité d'accéder librement à tous les lieux, services, produits, activités professionnelles ou de loisirs. Elle inclut la possibilité de rejoindre tout endroit de manière non disruptive en toute sécurité en minimisant les obstacles, les incertitudes, et en optimisant les moyens mis à la disposition de tous (Larrouy, 2011). L'accessibilité doit favoriser l'autonomie et autoriser la participation des personnes présentant une forme de handicap quelle qu'elle soit, en réduisant au minimum l'écart entre leurs capacités, leurs besoins, leurs désirs et leurs capacités physiques, organisationnelles, culturelles ou encore intellectuelles.

L'accessibilité s'inscrit dans une démarche égalitaire qui vise par compensation, par transformation ou par adaptation à rétablir une forme d'équité. Cette démarche doit être pensée globalement et devenir un principe général de conception. La mise en œuvre de l'accessibilité exige la prise en compte de tout élément nécessaire à la réduction de la discordance entre le désir d'accéder à un espace de vie et les règles de sécurité nécessairement mises en œuvre pour réaliser une tâche ou une action. La mise en place de l'accessibilité fait évidemment progresser la qualité de vie des personnes en situation de handicap, mais également tous les membres d'une société.

L'accessibilité se définit en amont d'un projet de conception

L'accessibilité doit répondre aux objectifs définis en fonction des orientations du projet, de ses utilisateurs. Son niveau de définition sera

nécessairement contextuel, culturel ou encore social. Une accessibilité pensée tardivement en phase de production ou de distribution risque d'obliger un retour en conception. Il est donc fondamental qu'elle se définisse en amont d'un projet et s'intègre au niveau de la rédaction d'un cahier des charges. En effet, une accessibilité partielle, ponctuelle ou circonstancielle n'est, en général, pas pérenne.

Il est difficile de concevoir l'accessibilité comme une seule étape d'un projet. La notion doit être étudiée tout au long des différentes phases d'une réalisation et s'inscrire dans ce qui pourrait être un équivalent d'une démarche qualité. Si l'accessibilité se conçoit en amont d'un projet, elle s'exerce pendant sa réalisation et s'entretient durant toute son exploitation.

Connaître le profil des utilisateurs est une étape importante du cycle de conception d'un système accessible. Identifier des catégories, connaître les besoins et les profils permettra de choisir les méthodes d'évaluation de l'accessibilité, puis de constituer des groupes afin de mener des tests utilisateurs. Les approches ergonomiques doivent donc aider à identifier les caractéristiques des utilisateurs finaux (forme de handicap, capacités cognitives, fonctions, objectifs, expérience métier, habitudes, aptitudes). Une fois les utilisateurs identifiés, une conception centrée accessibilité se conçoit comme un processus itératif. Elle commence par une phase d'observation, d'analyse des besoins des utilisateurs. Elle se poursuit par une deuxième phase qui consiste en la conception d'une maquette ou d'un prototype, prototype qui sera évalué dans une troisième phase. On poursuit de cycle en cycle de conception/évaluation jusqu'à la matérialisation d'une solution qui pourra être mise en œuvre.

Au-delà de la question du handicap?

L'accessibilité est une notion qui génère aussi de l'innovation pour tous, dès lors qu'elle est appropriée pour des populations plus larges. Par exemple les rampes d'accès pour fauteuils roulants bénéficient également à des parents qui souhaitent accéder à des bâtiments avec une poussette. De même, les télécommandes des téléviseurs ont été conçues pour des personnes présentant un handicap moteur, tout comme les SMS ont été développés pour que des personnes sourdes ou malentendantes puissent

communiquer *via* les téléphones portables. À ce titre, l'étude des conditions d'usage des personnes à besoins spécifiques est une importante source de créativité en plus d'être devenue une obligation légale (ex. en France, la loi de 2005 : pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Bibliographie (

Larrouy, M. (2011). L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transport des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité (1975-2005). Grenoble : PUG.

♠ Activité de conception. Capacités physiques, sensorielles, perceptives, cognitives. Conception universelle et inclusivité. Diversité et variabilité des situations. Handicap et pouvoir d'agir. Charges de travail.